Image not found or type unknown

Salaire pendant arrêt de travail

Par **isaoli**, le **17/02/2013** à **14:40**

Bonjour,

Je suis un peu dans le flou. Voila, le 3 octobre 2012, j'ai été arrêté en maladie jusqu'au 6/12/12 puis j'ai repris le travail jusqu'au 17/12/2012 puis de nouveau arrêt du 18/12/2012 à aujourd'hui (reprise prévu le 20/12/13)

Ma convention collective est : 1486, personnel des bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs conseils et des sociétés de conseils

Siret/Ape : 7120B

Anicennté : salarié depuis le 03/10/2005

Mon salaire BRUT est 1630,08 et 1272, 47 NET

Mon patron m'a versé mon salaire normale les 2 premiers mois, puis il m'a versé 609,99 NET. Je trouve ça bizarre et me donne aucune explication

Je ne comprend rien, aidez moi SVP à y voir plus clair.

Par **P.M.**, le **17/02/2013** à **15:46**

Bonjour,
Il faudrait savoir si vous avez demandé des explications à l'employeur si les bulletins de paie ne sont pas assez clairs et sous quelle forme...
Il est impossible de vous répondre sans connaître le montant des indemnités journalières de la Sécurité Sociale pour la 3° période et si vous les avez perçues directement...
Vous pourriez déjà vous référer à l'art. 43 de la Convention collective nationale des bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-conseils et des sociétés de conseils...
Par ailleurs, il est étonnant que vous ayez un arrêt-maladie sur une telle période...

Par **isaoli**, le **17/02/2013** à **19:58**

Bonsoir,

Merci de votre réponse.

Sur mon message, j'ai commis une erreur, la reprise est prévu pour le 20/02/13.

J'ai demandé à la femme de mon patron, mais qui est resté flou, elle m'a juste dit que le salaire conventionnel est jusqu'au 19 janvier 2012 est c'est tout.

Je n'en sais pas plus.

Merci de m'avoir répondu

Par **P.M.**, le **17/02/2013** à **20:10**

Tout dépend si vous êtes ETAM dans ce cas c'est 2 mois à 100 % + un autre à 80 % ou si vous êtes Ingénieur ou Cadre où c'est 3 mois à 100 %...

Par **isaoli**, le **18/02/2013** à **07:06**

Bonjour,

Merci de votre réponse et bien je suis ETAM. Cela me parait tout de même bizarre que je me retrouve qu'a 600 euros, mais bon.

Encore merci d'avoir pris de votre temps.

Cordialement.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés